

*COMMUNE DE FORTSCHWIHR***Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la
commune de Fortschwihr
Séance du 30 Janvier 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 30 janvier 2019 à 19h00, à la salle du conseil de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 10 janvier 2019,

sous la présidence de Madame Hélène BAUMERT, maire,

- En présence de : M. Bernard MUNSCH, Mme Sylvie GROSS et Mme Nadine RESCH-ROSIN, adjoints, et de M. Pascal MULLER, M. Pascal SYDA, Mme Sandrine DUFOUR, Mme Véronique HAEFFLINGER, Mme Béatrice VONARB et Mme Karine LEY, conseillers municipaux.

- A donné procuration :

- M. SCHOENENBERGER a donné procuration à Mme Hélène BAUMERT

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 02 janvier 2019
3. Attribution des lots pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne auberge
4. Proposition d'avenant à l'appel d'offre pour l'Auberge
5. Subventions communales : acceptation et demandes
6. Aire de jeux
7. Location des salles communales
8. Modification de l'intitulé de l'EPAGE Canaux Plaine du Rhin
9. Modification de horaires de travail de Monsieur Guillaume PHILIPP
10. Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Nadine RESCH-ROSIN** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 JANVIER 2019

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents lors de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2018.

3 - ATTRIBUTION DES LOTS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE AUBERGE

Après présentation et analyse du travail préparé par Monsieur Mellardi et son Bureau d'Etude Technique.

Le montant des travaux est inférieur de 1,40 % par rapport à l'estimatif qui avait été fait par le bureau d'étude.

Il a été décidé de procéder à l'attribution du lot 4 Couverture Zinguerie avec option redressage et reprise planimétrie toiture, lot 5 Menuiserie bois (extérieur et intérieur), lot 6 Plâtrerie/Cloisons/Faux-plafonds (avec complément 1^{er} étage), lot 7 Echafaudage, lot 8 Ravalement de façades (avec variante traitement huile de lin), lot 9 Revêtement de sol/carrelage (avec variante parquet), lot 10 Peinture, lot 11 Installation électrique avec option éclairage, lot 12 Installation chauffage/sanitaire/ventilation (avec GTE), lot 13 Espaces verts avec option entretien maintenance et lot 14 nettoyage mise en service.

Les lots 1 à 3 ont été attribués au conseil municipal du 02 janvier 2019.

L'analyse des offres du lot 4, option comprise (redressage et reprise planimétrie toiture), place l'entreprise BILZ en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 5, place l'entreprise UMBDENSTOCK en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 6, place l'entreprise STEPEC en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse de l'offre du lot 7, seule offre réceptionnée, place l'entreprise KAPP qui est conforme aux critères retenus.

L'analyse des offres du lot 8, option comprise (variante traitement huile de lin), place l'entreprise LAMMER en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 9, option comprise (variante parquet), place l'entreprise HEINIMANN en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 10, place l'entreprise LAMMER en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 11, option comprise (éclairage), place l'entreprise ENERGIES SERVICES en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 12, place l'entreprise LABEAUNE en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse des offres du lot 13, option comprise (entretien et maintenance), place l'entreprise ID VERDE en tête du classement, parmi toutes les offres réceptionnées.

L'analyse de l'offre du lot 14, seule offre réceptionnée, place l'entreprise NHP qui est conforme aux critères retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot 4 Couverture zinguerie (inclus redressage et reprise planimétrie toiture) du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise BILZ pour un montant HT de 32 500 € HT soit 39 000 € TTC,

- d'attribuer le lot 5 Menuiserie bois (extérieur et intérieur) du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise UMBDENSTOCK pour un montant HT de 57 322 € HT soit 68 786,40 € TTC,

- d'attribuer le lot 6 Plâtrerie / Cloisons / Faux-plafonds (avec complément 1^{er} étage) du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise STEPEC pour un montant HT de 28 147,46 € HT soit 33 776,95 € TTC,

- d'attribuer le lot 7 Echafaudage du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise KAPP pour un montant HT de 6 576 € HT soit 7 891,20 € TTC,

- d'attribuer le lot 8 Ravalement de façades (avec variante traitement huile de lin) du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise LAMMER pour un montant HT de 14 955 € HT soit 17 946 € TTC,

- d'attribuer le lot 9 Revêtement de sol / carrelage (avec variante parquet) du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise HEINIMANN pour un montant HT de 10 740,07 € HT soit 12 888,08 € TTC,

- d'attribuer le lot 10 Peinture du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise LAMMER pour un montant HT de 2 087,50 € HT soit 2 505 € TTC,
- d'attribuer le lot 11 Installation électrique (avec option éclairage) du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise ENERGIES SERVICES pour un montant HT de 25 735,99 € HT soit 30 883,19 € TTC,
- d'attribuer le lot 12 installation chauffage / sanitaire / ventilation (avec GTE) du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise LABEAUNE pour un montant HT de 46 838,90 € HT soit 56 206,68 € TTC,
- d'attribuer le lot 13 Espaces verts (avec option entretien maintenance) du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise ID VERDE pour un montant HT de 5 412,14 € HT soit 6 494,57 € TTC,
- d'attribuer le lot 14 Nettoyage de mise en service du marché de réhabilitation de l'ancienne auberge avec aménagement d'une médiathèque à l'entreprise NHP pour un montant HT de 1 055 € HT soit 1 266 € TTC,
- de charger Madame le Maire de notifier le marché aux entreprises retenues, et non retenues.
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

4 – PROPOSITION D'AVENANT A L'APPEL D'OFFRE POUR L'AUBERGE

Il est proposé de rajouter l'isolation du premier étage de l'ancienne auberge suites aux propositions de CLIMAXION et de l'Europe qui acceptent de l'inclure dans les demandes de subvention de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant à l'appel d'offre concernant le complément d'isolation du premier étage de l'ancienne auberge.
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

5 – SUBVENTIONS COMMUNALES : ACCEPTATIONS ET DEMANDES

Le fond de concours de Colmar nous accorde un fonds de concours de 98 094 €, la réserve parlementaire nous accorde 10 000 €, la DRAC nous accorde 61 000 €.

Une demande sera effectuée auprès de CLIMAXION pour une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter toutes les subventions acquises et les demandes de subventions.
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

6 – AIRE DE JEUX

Suites aux accords de subventions de la commission permanente du Conseil Régional Grand Est (2434 €) et du Conseil Départemental (6 000 €), il est proposé, après étude comparative des devis et prestations de signer le devis de KOMPAN pour le toboggan et la balançoire pour un montant HT de 10 040 € soit 12 048 € TTC.

Un appel à concurrence sera effectué concernant la mise en place d'un panneau signalétique, la maintenance et la mise en conformité des jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'étudier, lors du prochain conseil municipal, les appels à concurrence pour la pose du panneau signalétique, la maintenance et la mise en conformité des jeux.
- d'accepter le devis de KOMPAN pour le toboggan et la balançoire pour un montant de 10 040 € HT et 12 048 € TTC.
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

7 – LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Les tarifs de location de la salle communale ont été fixés par délibérations du 25 mai 2005 et du 7 septembre 2009. Les tarifs actualisés de la salle communale sont les suivants :

- Location Week-end :
 - Association du village et résidents : 250 € de location
 - Non-résidents : 350 € de location
 - Réunions/conférences : 4 heures : 40 € (gratuit à but humanitaire, culturel et politique)
 - Réunions/conférence : journée : 150 € (gratuit à but humanitaire, culturel et politique)
 - Tarif préférentiel pour les élus, les sapeurs-pompiers et le personnel communal, en exercice : 150 € pour le week-end et 100 € pour la journée. La location de vaisselle reste payante.
 - 3 € de l'heure pour les activités adultes, gratuite pour les enfants.
 - Une location gratuite annuelle pour l'Assemblée générale des associations du village.
- Toute manifestation à but lucratif est payante.

Les tarifs actualisés de la salle associative « La Grange » sont les suivants :

- 3 € de l'heure pour les activités adultes, gratuite pour les enfants.
 - Une location gratuite annuelle pour l'Assemblée générale des associations du village.
- Toute manifestation à but lucratif est payante.
Pour les extérieurs, 25 € la demi-journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les nouveaux tarifs
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

8 – MODIFICATION DE L'INTITULE DE L'EPAGE CANAUX PLAINE DU RHIN

Monsieur le Préfet demande que le regroupement Canaux Plaine du Rhin donne lieu à la mise en conformité du nom proposé l'EPAGE (Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Canaux Plaine du Rhin. Les communes devront délibérer pour la nouvelle appellation : Syndicat Mixte Canaux Plaine du Rhin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le changement d'intitulé.
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

9 – MODIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DE MONSIEUR GUILLAUME PHILIPP

Monsieur Guillaume Philipp, agent technique contractuel, a des compétences professionnelles reconnues en photographie. Il a été classé 1^{er} au concours mis en place par Colmar Agglomération.

Il est proposé d'ajouter deux heures hebdomadaires au temps de travail de Monsieur Guillaume PHILIPP à partir du 1^{er} février 2019 pour exercer ses compétences au profit de la commune (communications extérieures, bulletins, photographies...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de rajouter deux heures supplémentaires au temps de travail hebdomadaires de Monsieur Guillaume PHILIPP le mercredi matin à compter du 1^{er} février 2019.
- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tout document afférent à cette décision.

10 - DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Non exercice du droit de préemption :
Vente de la maison 3 rue du Bois Fleuri

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Tableau des signatures pour l'approbation des délibérations du conseil municipal de la commune de Fortschwih de la séance du 30 janvier 2019

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Choix des fournisseurs pour l'appel d'offre de l'auberge
3. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
Mme Hélène BAUMERT	Maire		
M. Michel SCHOENENBERGER	Adjoint	A donné procuration à Madame Hélène BAUMERT	
M. Bernard MUNSCH	Adjoint		
Mme Sylvie GROSS	Adjointe		
Mme Nadine RESCH-ROSIN	Adjointe		
Mme Béatrice VONARB	Conseillère Municipale		
M. Pascal SYDA	Conseiller Municipal délégué		
M. Pascal MULLER	Conseiller Municipal		
Mme Véronique HAEFFLINGER	Conseillère Municipale déléguée		
Mme Karine LEY	Conseillère Municipale déléguée		
Mme Sandrine DUFOUR	Conseillère Municipale		

